

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Vol en avion : quels sont les objets interdits en cabine ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Vol en avion : quels sont les objets interdits en cabine ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F16085/abonnement)
[targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F16085/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F16085/abonnement))

Vol en avion : quels sont les objets interdits en cabine ?

Vérfié le 03 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vos bagages en cabine sont contrôlés.

Certains objets sont interdits. D'autres sont acceptés uniquement sous certaines conditions.

Un service en ligne permet de connaître précisément la **liste des produits interdits et des produits réglementés**(en cabine et en soute) :

Bagages : vérifiez si votre article est autorisé en cabine ou en soute(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53635>)

Les restrictions et interdictions s'appliquent à tous les vols au départ d'un aéroport français, y compris entre 2 villes françaises.

Ces règles sont valables pour tous les vols au départ de l'Union européenne, de la Suisse, de la Norvège et de l'Islande, quelle que soit la compagnie.

Attention

Toutes les compagnies ne pratiquent pas les mêmes restrictions. Une compagnie peut être plus restrictive que la réglementation. Renseignez-vous avant votre départ.

Produits interdits

Les objets suivants sont interdits en cabine :

- Objets coupants, tranchants ou pointus, tels que tournevis, ciseaux, couteau (si la lame dépasse 6 cm)
- Autres objets pouvant blesser, tels que bâton de marche, skate-board
- Armes (y compris jouets ou imitations d'armes)

Les produits inflammables sont interdits en cabine comme en soute.

Produits autorisés sous conditions

recipients contenant des liquides(<https://www.ecologie.gouv.fr/articles-reglementes-ou-interdits-en-avion-et-en-Si vous emportez des helicoptere>)
(parfum, gel douche...), vous devez respecter certaines règles de taille et d'emballage. Cela concerne aussi les gels, pâtes, aérosols...

En savoir plus sur les règles pour les liquides en

cabine

Les liquides et aérosols doivent être contenus dans des flacons de 100 ml maximum chacun. Ils doivent être placés dans un sac en plastique, transparent et refermable, d'une contenance maximale de 1 litre (20 x 20 cm environ).

Un seul sac est autorisé par passager.

Les valves de vaporisation des aérosols doivent être protégées pour éviter toute vaporisation accidentelle.

Si vous devez emporter des produits liquides sans pouvoir respecter les règles (quantité notamment), vous devez en justifier, par exemple par la présence d'un bébé ou une ordonnance.

Dans ce cas, vous pouvez emporter les liquides nécessaires pour votre voyage (trajet aller + séjour + trajet retour).

À noter

Certains objets autorisés (sous conditions) en cabine sont interdits en soute. Par exemple, batterie au lithium, cigarette électronique (en position éteinte). Des restrictions sont aussi appliquées à certains fauteuils roulants électriques.

Sanctions en cas de non respect des règles

Si vous dissimulez un article interdit, vous risquez au minimum qu'il vous soit confisqué. Vous pouvez aussi subir d'autres sanctions, selon la situation.

Si vous ne respectez pas certaines consignes de sécurité (utilisation d'appareils électriques par exemple), vous risquez aussi une sanction.

Services en ligne et formulaires

Bagages : vérifiez si votre article est autorisé en cabine ou en soute([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53635)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R53635](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53635))

Outil de recherche

Voir aussi

Restriction sur les liquides contenus dans les bagages en cabine (<https://www.ecologie.gouv.fr/articles-reglementes-ou-interdits-en-avion-et-en-helicoptere>)

- Ministère chargé des transports

Transport de médicaments en avion : ce qu'il faut savoir (<https://www.france-assos-sante.org/2014/08/04/transport-de-medicaments-en-avion-ce->

- [quil-faut-savoir/](https://www.france-assos-sante.org/2014/08/04/transport-de-medicaments-en-avion-ce-))

France Assos Santé